



Berne, le 6 septembre 2021

# Rapport de consultation sur les fiches d'information TRIAS



## Table des matières

<b>1. Contexte</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Objectif des fiches d'information</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Synthèse</b> .....	<b>5</b>
<b>3.1 Consultation interne</b> .....	<b>5</b>
<b>3.2 Consultation externe</b> .....	<b>5</b>
<b>4. Prises de position sur les différentes fiches d'information</b> .....	<b>5</b>
<b>4.1 Remarques préliminaires</b> .....	<b>6</b>
4.1.1 Consultation interne .....	6
4.1.2 Consultation externe .....	7
<b>4.2 Rectification des offres</b> .....	<b>7</b>
4.2.1 Consultation interne .....	7
4.2.2 Consultation externe .....	7
<b>4.3 Dialogue</b> .....	<b>8</b>
4.3.1 Consultation interne .....	8
4.3.2 Consultation externe .....	8
<b>4.4 Mesures pour lutter contre la corruption</b> .....	<b>9</b>
4.4.1 Consultation interne .....	9
4.4.2 Consultation externe .....	9
<b>4.5 Développement durable</b> .....	<b>9</b>
4.5.1 Consultation interne .....	9
4.5.2 Consultation externe .....	9
<b>4.6 Contrats-cadres</b> .....	<b>10</b>
4.6.1 Consultation interne .....	10
4.6.2 Consultation externe .....	10
<b>4.7 Sanctions</b> .....	<b>10</b>
4.7.1 Consultation interne .....	10
4.7.2 Consultation externe .....	10
<b>4.8 Prestations standardisées</b> .....	<b>11</b>
4.8.1 Consultation interne .....	11
4.8.2 Consultation externe .....	11
<b>4.9 Délégation de tâches publiques et octroi de concessions</b> .....	<b>11</b>



4.9.1 Consultation interne .....	11
4.9.2 Consultation externe .....	11
<b>4.10 Critères d'adjudication .....</b>	<b>11</b>
4.10.1 Consultation interne .....	11
4.10.2 Consultation externe .....	12
<b>5. État des travaux .....</b>	<b>12</b>
<b>6. Aperçu des organisations impliquées .....</b>	<b>12</b>
<b>6.1 Consultation interne .....</b>	<b>12</b>
6.1.1 Niveau communal .....	12
6.1.2 Niveau municipal .....	13
6.1.3 Niveau cantonal.....	13
6.1.4 Niveau fédéral .....	13
6.1.5 Organisations tripartites .....	13
<b>6.2 Consultation externe .....</b>	<b>14</b>

## 1. Contexte

Les trois niveaux fédéraux – Confédération, cantons, villes et communes – ont décidé d'étendre leur collaboration dans le domaine du droit des marchés publics à l'exécution. Un guide commun des marchés publics doit être élaboré à cet effet. Ce guide doit être conçu comme un instrument se bornant à l'essentiel et axé sur la pratique avec un degré de détail modéré. Un groupe de travail tripartite travaille sur ce projet intitulé TRIAS depuis août 2020.

Les travaux relatifs au guide des marchés publics ont été subdivisés en deux parties. Des fiches d'information qui s'attachent à des thématiques plus récentes du droit des marchés publics et qui doivent soutenir les adjudicateurs lors de l'exécution sont élaborées dans un premier temps. Le guide des marchés publics à proprement parler est élaboré dans un deuxième temps.

Les fiches d'information tout comme le guide des marchés publics à proprement parler s'adressent aux praticiens des services administratifs et doivent permettre la mise en œuvre irréprochable des acquisitions de tous les objets du marché. Le personnage fictif de «Paula» sert de banc d'essai au groupe de travail:

*Paula (47 ans) est domiciliée dans la commune de Sternendorf, mariée et présidente de l'association de théâtre. Cela fait 17 ans que Paula travaille dans l'administration communale. Elle est actuellement le bras droit du conseiller communal chargé de la construction.*



## 2. Objectif des fiches d'information

Lors d'une enquête auprès des adjudicateurs cantonaux, les responsables ont pu répertorier les nouveaux thèmes des marchés publics pour lesquels des supports sont souhaités. Les réponses ont été présentées aux deux autres niveaux fédéraux pour examen et complétées par ces derniers. Le groupe de travail TRIAS a ensuite élaboré des fiches d'information:

Rectification des offres (art. 39)

- Dialogue (art. 24)
- Mesures pour lutter contre la corruption (art. 11, 44 al. 1 let. e)
- Développement durable (art. 2, 12, 29, 30)
- Contrats-cadres (art. 25)
- Sanctions (art. 45)
- Prestations standardisées (art. 29 al. 4)
- Délégation de tâches publiques et octroi de concessions (art. 9)
- Critères d'adjudication (art. 29)

ACS, UVS, la DTAP, la CA et la KBOB recommandent les fiches d'information comme support complémentaire dans la pratique des marchés publics d'une part et dans la formation des collaborateurs actifs sur les marchés publics d'autre part.

La révision régulière des fiches d'informations sur la base des expériences pratiques est prévue.



## 3. Synthèse

### 3.1 Consultation interne

La consultation interne, c.-à-d. auprès des services administratifs et des organisations parapubliques de tous les niveaux fédéraux, a eu lieu entre le 25 janvier et le 5 mars 2021. Tous les niveaux fédéraux ont présenté des prises de position (cf. également à ce sujet les chapitres 4 et 6). De façon générale, les réponses permettent de tirer les conclusions suivantes:

- Les fiches d'information ont un bon niveau. Elles sont jugées utiles pour la pratique des marchés publics.
- Les réponses les plus nombreuses ont porté sur les fiches d'information relatives au «Développement durable», au «Dialogue» et aux «Contrats-cadres».
- Différentes imprécisions terminologiques ont été relevées (dans les versions germanophones mais aussi francophones).

Les réponses ont permis de constater que les participants n'étaient pas encore suffisamment en mesure d'appréhender la qualification du guide commun des marchés publics. C'est pourquoi la newsletter n° 2 (avril 2021) a indiqué que le guide des marchés publics (y compris les fiches d'information) devait servir d'instrument d'accès qui guide les responsables des marchés publics de manière ciblée à travers les informations sur le processus d'adjudication les plus importantes pour eux et renvoie en de nombreux endroits à des manuels, informations et sites Internet spécifiques des trois niveaux fédéraux qui existent déjà.

### 3.2 Consultation externe

La consultation externe, c.-à-d. auprès d'un vaste cercle de destinataires des associations intéressées, a eu lieu du 30 avril au 11 juin 2021. Près de la moitié des prises de position remises émanaient du secteur de la construction. De façon générale, on peut dire:

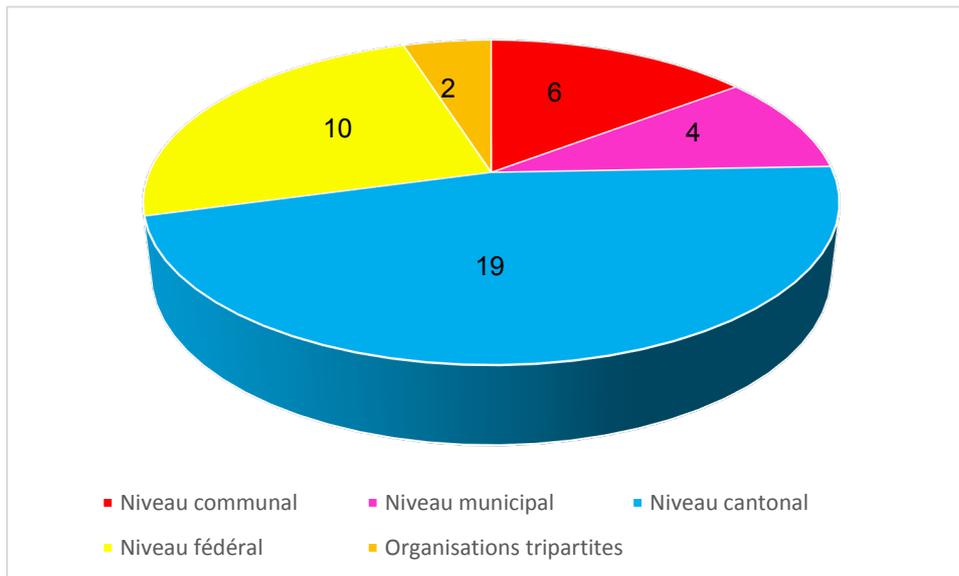
- Les fiches d'information ont en principe été jugées utiles et pratiques.
- Les propositions d'adaptation ont principalement porté sur la fiche d'information «Développement durable». Il y a également eu des souhaits de révision concernant d'autres fiches d'information.
- Il a plusieurs fois été rappelé qu'il fallait veiller à établir un lien avec les documents de la KBOB.
- La durée de la consultation d'à peine deux mois a été jugée trop courte.

Les réponses ont révélé que le destinataire du guide des marchés publics (y compris les fiches d'information) était flou pour les participants externes à la consultation. Il incombe donc aux responsables du projet de montrer qu'il s'agit d'un guide pour l'administration et non du résultat d'une négociation après des entretiens au sein de la branche.

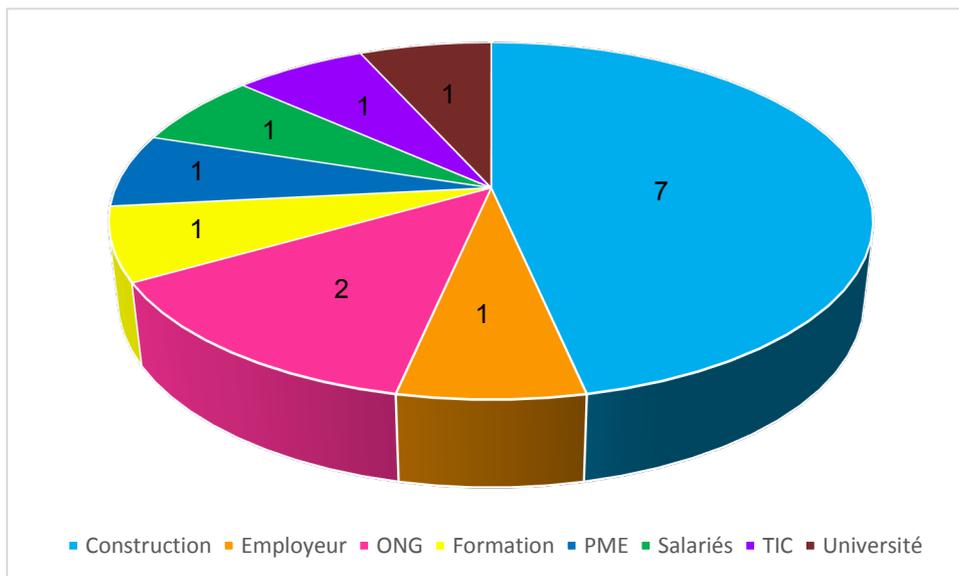
## 4. Prises de position sur les différentes fiches d'information

Nous répertorions ci-après les réponses données à propos des différentes fiches d'information lors des deux consultations.

Participation à la consultation interne (nombre de prises de position):



Participations à la consultation externe (nombre de prises de position):



## 4.1 Remarques préliminaires

### 4.1.1 Consultation interne

Un grand nombre de participants salue expressément le fait que les fiches d'information aient été élaborées pour tous les trois niveaux fédéraux. Ils considèrent (à juste titre) la mise en œuvre conjointe comme une mesure d'harmonisation supplémentaire. Les fiches d'information sont jugés facilement compréhensibles, au bon niveau, comme une aide précieuse pour les juristes et non-juristes, de grande qualité et utiles.

Différents participants suggèrent d'adopter une terminologie uniforme (p. ex. «marchandises» au lieu de «biens»). Il doit également être renvoyé davantage aux articles des textes de loi respectifs.

Plusieurs services administratifs ont des questions complémentaires qu'ils aimeraient bien voir clarifier: Quelle sera la valeur du guide commun des marchés publics et des fiches d'information? A quel intervalle les fiches d'information seront-elles remaniées? Les documents élaborés seront-ils disponibles sous forme électronique? Seront-ils également accessibles aux associations professionnelles et à d'autres tiers? Ces questions ont été reprises et une réponse leur a été donnée dans les newsletters TRIAS n° 2 et 3.

La ville de Genève a indiqué que le délai de consultation était très court. Notamment lorsque plusieurs services présentent des réponses en vue de la prise de position. Le canton de Genève a estimé que toutes les dispositions ne concordaient pas avec les réglementations cantonales sur les marchés publics. Appenzell Rhodes-Extérieures remarque que différents services cantonaux souhaitent moins de réglementations. Le DFAE souhaiterait que les fiches d'information soient également disponibles en anglais. Le secrétariat de la KBOB indique que les traductions françaises devraient être optimisées et cite des propositions de texte concrètes. Il demande en outre que les liens renvoient aux documents actuels correspondants de la KBOB.

#### **4.1.2 Consultation externe**

Constructionsuisse, Lignum et l'Union suisse des arts et métiers suggèrent de mieux coordonner les fiches d'information avec les documents de la KBOB. Constructionsuisse, Max Havelaar et Swiss Fair Trade rappellent que les marchés publics durables devraient systématiquement tenir compte de toutes les trois dimensions du développement durable (économique, sociale, écologique). AMPP et Constructionsuisse signalent par ailleurs que le délai de consultation de deux mois était trop court. Le groupe de travail a enregistré toutes ces réponses.

L'Université de Berne attire l'attention sur les résultats de recherche du projet 73 du Fonds national suisse et propose d'intégrer ses conclusions dans les travaux de TRIAS. Constructionsuisse souhaiterait être impliquée davantage dans l'élaboration des documents TRIAS à l'avenir.

## **4.2 Rectification des offres**

### **4.2.1 Consultation interne**

Les participants exigent à plusieurs reprises des précisions concernant la formulation et des exemples afin de prévenir les malentendus. Ils font valoir que les termes sont parfois compliqués et qu'ils ne sont pas suffisamment concrétisés. Les cantons de Genève, du Jura et du Valais signalent que la traduction n'est pas toujours assez précise et formulent des propositions pour l'améliorer.

Gemeindeammänner-Vereinigung des Kantons Aargau juge utile que la fiche d'information indique qu'il faut envisager en premier lieu une interruption de la procédure plutôt qu'une modification de l'offre. La ville de Berne et les cantons de Berne et de St-Gall rappellent qu'il ne doit pas y avoir de confusion entre les modifications de l'offre visées à l'art. 39, les modifications générales de l'offre et le dialogue. Le canton d'Argovie propose de séparer clairement les modifications de commande par l'adjudicateur et les modifications de l'offre des soumissionnaires. Il propose l'élaboration de deux fiches d'information indépendantes à cet effet. Le groupe de travail a adapté la fiche d'information sur la base des réponses.

### **4.2.2 Consultation externe**

Dans leur prise de position, AMPP, Constructionsuisse et l'Union suisse des arts et métiers font valoir que la fiche d'information devait souligner encore plus le fait que le marché est adjudgé à l'«offre la plus avantageuse». C'est le seul moyen de faire avancer le changement de paradigme. Le groupe de travail a remanié la fiche d'information en conséquence.

Pour des questions d'actualité, Constructionsuisse et l'Union suisse des arts et métiers considèrent qu'il serait souhaitable d'attirer l'attention sur la thématique de l'enchérissement dans le sens d'une réglementation préventive. Eu égard au niveau de détail de la fiche d'information, le groupe de travail a actuellement décidé de ne pas retenir cette solution.

Swico voudrait que les offres innovantes et recevables ne soient pas nivelées par une modification des prestations. Le groupe de travail estime que ces réflexions constituent une évidence, raison pour laquelle il renonce à l'intégration de ces suggestions. Swico souhaiterait par ailleurs que la distinction entre modifications importantes et mineures ainsi que les délais qui en découlent pour d'éventuelles précisions de l'offre soit détaillée. Ce besoin explicitement formulé par le secteur informatique est compréhensible pour le groupe de travail. Les fiches d'information ont cependant pour objectif de répliquer les marchés publics de tous les objets du marché, raison pour laquelle il a été renoncé à une présentation plus détaillée (et notamment spécifique aux branches).

## 4.3 Dialogue

### 4.3.1 Consultation interne

A plusieurs reprises, les participants exigent que la fiche d'information soit complétée et reformulée. Il est également suggéré de simplifier les formulations afin d'améliorer la lisibilité. Il apparaît à la section «Voies de droit» que différentes questions doivent encore être clarifiées.

Vereinigung der St. Galler Gemeindepräsidentinnen und Gemeindepräsidenten, les villes de Berne et de Zurich, ainsi que les cantons de Berne et de St-Gall, la Poste et le Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP) doutent que le dialogue ne puisse être prévu dans l'appel d'offres qu'à titre optionnel. Ils proposent de supprimer ces explications. La ville de Berne ne voit aucune raison contraignante de limiter le nombre de soumissionnaires. Elle estime que les offres doivent être demandées à tous les soumissionnaires participant à un dialogue. Le secrétariat de la Commission des achats de la Confédération (CA) et la KBOB ont en outre fait remarquer que les défis et les opportunités d'un dialogue devraient être présentés de manière plus équilibrée. Le groupe de travail a adapté la fiche d'information en conséquence.

### 4.3.2 Consultation externe

Constructionsuisse et l'Union suisse des arts et métiers exigent également que l'utilité du dialogue soit soulignée de façon plus positive. Le groupe de travail a concrétisé cette réponse de manière ciblée lors de la révision de la fiche d'information.

AMPP et Constructionsuisse ont suggéré d'intégrer également des exemples des domaines Services de développeurs, planificateurs ou de communication. Le groupe de travail en a tenu compte. Ils indiquent en outre que les remarques relatives aux critères d'adjudication devraient être coordonnées avec le guide correspondant de la KBOB. Il y a eu un rapprochement avec le guide Dialogue. Le lien avec le guide a donc été intégré dans la fiche d'information. Les deux associations ont par ailleurs demandé de mentionner également l'atelier à la phase 3. Ce point a également été retenu.

Swico estime que le dialogue dans le secteur informatique est difficile à mettre en œuvre et que les accords de confidentialité doivent être élaborés avec soin.

L'Université de Berne propose de tenir compte davantage du «Circular Procurement». Le groupe de travail a transmis ces suggestions au service spécialisé des marchés publics écologiques de l'OFEV. En collaboration avec le secrétariat de la CA, celui-ci élaborera une fiche d'informations sur le Life-Cycle-Costing (LCC).



Parmi les autres remarques, AMPP rappelle que les obstacles à l'utilisation du dialogue devraient être aussi bas que possible. L'Union suisse des arts et métiers suggère de rendre possibles de nouvelles formes de coopération.

## **4.4 Mesures pour lutter contre la corruption**

### **4.4.1 Consultation interne**

Gemeindeammänner-Vereinigung des Kantons Aargau propose de renoncer à la fiche d'information, parce qu'elle implique un «suspçon généralisé» à l'égard des entreprises. Le canton du Valais estime que la fiche d'information n'est pas assez tripartite.

Les réponses reçues exigent par ailleurs des amendements et des précisions du texte. Certaines propositions de reformulation concrètes sont également faites. L'attention est également attirée sur certaines fautes d'orthographe dans la fiche d'information. Certains participants à la consultation formulent des propositions concrètes concernant les liens supplémentaires auxquels il faudrait renvoyer. Le groupe de travail a essayé de tenir compte des différentes positions, mais rappelle l'importance de la sensibilisation et de la prévention en matière de corruption également dans le domaine des marchés publics qui justifient une fiche d'information spécifique.

### **4.4.2 Consultation externe**

Constructionsuisse considère que la fiche d'information renvoie aux soumissionnaires de manière trop unilatérale. Constructionsuisse salueraient en outre des explications plus détaillées dans les différentes sections de la fiche d'information. Le groupe de travail a examiné les réflexions et en a conclu que cette fiche d'information est plutôt un document technique qui s'adresse à des personnes formées. «Paula», à savoir l'utilisateur/utilisatrice de cette fiche d'information est donc également invitée désormais à consulter l'instance supérieure en cas de doutes ou de questions.

Swico aimerait savoir pourquoi la possibilité des lanceurs d'alerte n'est pas évoquée et se répond elle-même: tous les services administratifs ne disposent pas d'une telle offre.

## **4.5 Développement durable**

### **4.5.1 Consultation interne**

Gemeindeammänner-Vereinigung des Kantons Aargau propose de renoncer à la fiche d'information, sans expliquer pourquoi. Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures indique que cette thématique confronte les petits cantons à des défis. Le canton de Neuchâtel rappelle que la mise en œuvre du développement durable dans le secteur du génie civil est difficile. Le secrétariat de la COMCO estime que la fiche d'information ne reflète pas la situation juridique de manière totalement correcte.

Les participants exigent la reformulation et la révision de différents passages, afin d'éviter les formulations équivoques. Ils demandent en outre d'intégrer plus d'exemples et d'établir notamment des liens avec les documents de la KBOB sur le thème de la construction durable. Le groupe de travail a intégré les réponses en conséquence dans la fiche d'information.

### **4.5.2 Consultation externe**

AMPP, Constructionsuisse, Lignum, Max Havelaar, Pusch, l'Union suisse des arts et métiers, Swiss Fair Trade et l'Université de Berne s'expriment en détail sur cette fiche d'information. Des propositions d'amendement, de précision et de formulation générale sont ainsi présentées et la mention de toutes les trois dimensions du développement durable et l'intégration de davantage d'exemples concrets dans la

fiche d'information sont souhaitées. Des amendements qui se rapportent exclusivement à une branche sont aussi parfois demandés.

L'Université de Berne propose des explications approfondies des différentes sections.

Le groupe de travail a entièrement remanié cette fiche d'information sur la base des réponses. Il a notamment été veillé à ce que les explications s'appliquent en principe aux marchés publics portant sur l'ensemble des objets du marché.

## **4.6 Contrats-cadres**

### **4.6.1 Consultation interne**

Vereinigung der Gemeindepräsidenten des Kantons Zürich et le secrétariat de la KBOB suggèrent de signaler la problématique des mini-tender (risque de contournement). Le canton du Valais indique que la traduction française doit être optimisée.

Les participants expriment à plusieurs reprises qu'ils souhaitent différentes radiations, mais formulent aussi des propositions d'amendement et de précision.

Le canton du Jura et le canton de Nidwald apprécieraient qu'une fiche d'information soit également établie sur le thème des «enchères électroniques». Le secrétariat de la KBOB voudrait être cité dans les «renseignements complémentaires».

Sur la base de ces réponses et eu égard au large cercle des destinataires de la fiche d'information à tous les niveaux fédéraux, le groupe de travail a procédé à certaines adaptations.

### **4.6.2 Consultation externe**

AMPP et Constructionsuisse estiment que la procédure de mini-tender devrait rester l'exception. Swico considère en outre que les mini-tender impliquent un risque de voir le concours se limiter au prix.

L'Université de Berne suggère un appel d'offres axé sur les prestations avec la formulation d'exigences minimales en termes de durabilité en raison de la durée potentielle de la période du marché public.

## **4.7 Sanctions**

### **4.7.1 Consultation interne**

Les participants exigent à plusieurs reprises des précisions et des reformulations afin de prévenir les malentendus. Une précision a notamment été exigée quant au fait que le blocage s'applique dans la relation avec l'adjudicateur qui a prononcé le blocage. Les réponses ont également montré que le but de la liste non publique des soumissionnaires et sous-traitants sanctionnés soulève des questions. Le groupe de travail a adapté la fiche d'information en conséquence.

### **4.7.2 Consultation externe**

Fair Trade et la Coalition des ONG suggèrent l'amendement «en Suisse et à l'étranger (selon l'art. 12 LMP/AIMP)» en cas de non-respect des dispositions relatives à la protection au travail. Le groupe de travail a intégré cette suggestion.

Constructionsuisse estime que les explications dans la fiche d'information sont trop vagues. Là encore, le groupe de travail indique que cette fiche d'information est plutôt un document technique qui s'adresse à des personnes formées. «Paula», à savoir l'utilisateur/utilisatrice de cette fiche d'information est donc également invitée à consulter l'instance supérieure en cas de doutes ou de questions. Il en va de même pour la réponse concernant la sanction des communautés de soumissionnaires et sous-traitants ainsi que la qualification juridique d'un avertissement. Les réponses de Swico s'adressent également à des personnes formées, raison pour laquelle elles n'ont pas été intégrées.



## **4.8 Prestations standardisées**

### **4.8.1 Consultation interne**

Les réponses reçues exigent des amendements et des précisions du texte. Certaines propositions de reformulation concrètes sont également faites. La KBOB indique qu'elle ne voit pas en principe de champ d'application pour les prestations standardisées dans le domaine des services et travaux de construction. A plusieurs reprises, les participants exigent que plus d'exemples ou de meilleurs exemples soient utilisés. Des participants de suisse romande répètent que la traduction doit être optimisée. Le groupe de travail a repris et concrétisé tous les points.

### **4.8.2 Consultation externe**

Constructionsuisse, l'Union suisse des arts et métiers et l'Université de Berne critiquent le fait que la fiche d'information sur les prestations standardisées qui se focalise uniquement sur le prix s'oppose au changement de paradigme. La fiche d'information reprend les textes applicables de l'AIMP et de la LMP et refléchi à leurs limites et possibilités.

Constructionsuisse et l'Union suisse des arts et métiers suggèrent de citer le Standard Construction durable Suisse (SNBS) pour le secteur de la construction. Il a été renoncé à une remarque en ce sens, à cause de la neutralité en termes d'objet envisagée de la fiche d'information.

## **4.9 Délégation de tâches publiques et octroi de concessions**

### **4.9.1 Consultation interne**

Les cantons de Genève et du Valais ainsi que le secrétariat de la KBOB indiquent que la traduction française doit être optimisée. Les participants souhaitent en outre différentes précisions et reformulations pour que les explications de la fiche d'information soient claires et compréhensibles pour l'utilisateur. Le groupe de travail a repris et concrétisé les réponses.

La remarque de l'Association des communes bernoises, de la ville de Berne et du canton de Berne selon laquelle le droit communal pourrait également prévoir des lois spéciales n'a pas été reprise, car cela dépend des législations cantonales concrètes.

### **4.9.2 Consultation externe**

Il n'y a pas eu de réponses.

## **4.10 Critères d'adjudication**

### **4.10.1 Consultation interne**

Les participants exigent à plusieurs reprises des précisions et des reformulations afin de prévenir les malentendus. La suppression de certains mots ou phrases a parfois aussi été proposée pour plus de clarté. Les cantons du Jura, de Neuchâtel et du Valais signalent que la traduction n'est pas toujours assez précise et formulent des propositions pour l'améliorer. Le groupe de travail a adapté la fiche d'information en conséquence.

Gemeindeammännergemeinschaft des Kantons Aargau indique que des explications sur le thème «Critères d'adjudication et rapport régional» seraient utiles. Le canton de St-Gall indique que la différenciation de couleur choisie entre la Confédération (rouge) et les cantons (bleu) ne se prête pas à l'impression en noir et blanc. L'OFEV salue le fait que la fiche d'information indique à propos de l'évaluation minimale du prix qu'il s'agit de la législation actuelle.



Le groupe de travail a précisé les informations relatives à la pondération du prix. La problématique des couleurs est connue et sera techniquement résolue dans le produit final.

#### **4.10.2 Consultation externe**

AMPP, Constructionsuisse et l'Union suisse des arts et métiers critiquent le fait que les critères d'adjudication «Fiabilité du prix» et «Différents niveaux de prix» n'aient pas été repris par les cantons et aimeraient que la fiche d'information se prononce sur l'application des deux critères d'adjudication dans les cantons.

Les trois associations saluent par ailleurs le fait que la fiche d'information relativise la jurisprudence actuelle concernant la pondération minimale du prix et exigent que le renvoi à l'ATF 143 II 553 soit encore plus clairement relativisé. Max Havelaar et Swiss Fair Trade exigent à propos de ce même point que la fiche d'information indique que les critères de qualité peuvent être pondérés jusqu'à 80% au maximum. AMPP et Constructionsuisse considèrent que le renvoi au guide romand n'est pas optimal, parce que celui-ci reflète encore le droit des marchés publics non révisé. Le guide romand a été mis à jour en mai 2020 (sur la base de l'AIMP 2019). Le renvoi dans la fiche d'information a été conservé et en partie concrétisé.

AMPP salue la recommandation d'une publication des sous-critères éventuels.

Constructionsuisse voudrait que les directives de mise en œuvre futures soient élaborées en étroite relation avec les associations professionnelles.

Swico estime qu'une gestion plus claire et plus homogène des critères d'adjudication et des modèles d'évaluation serait souhaitable dans le secteur informatique.

L'Université de Berne aimerait savoir si le passage de l'art. 29 al. 4 LMP «..., pour autant que les spécifications techniques concernant les prestations permettent de garantir le respect d'exigences élevées en matière de durabilité sociale, écologique et économique» doit également s'appliquer au niveau cantonal et communal. Elle propose en outre d'intégrer en plus les catégories de critères d'adjudication «Ecologie» et «Innovation».

## **5. État des travaux**

Les fiches d'information ont été finalisées par le groupe de travail avec le concours des services administratifs à l'issue des deux consultations et traduites dans les trois langues nationales. Ensuite, elles ont été ou seront adoptées par les instances compétentes des trois niveaux fédéraux.

Les fiches d'information sont à présent publiées sur la page d'accueil de la DTAP.

Le groupe de travail s'attache actuellement à élaborer le guide des marchés publics à proprement parler.

Tous les contenus devraient être disponibles d'ici début 2022. La consultation publique sera organisée ensuite. Elle est prévue de la fin janvier à la mi-avril 2022. Le guide sera disponible au deuxième semestre 2022.

## **6. Aperçu des organisations impliquées**

### **6.1 Consultation interne**

#### **6.1.1 Niveau communal**

- Gemeindeamännervereinigung des Kantons Aargau

- Association des communes bernoises
- Vereinigung St.Galler Gemeindepräsidentinnen und Gemeindepräsidenten
- Verband der Thurgauer Gemeinden
- Association des Communes Vaudoises
- Verband der Gemeindepräsidien des Kantons Zürich

#### **6.1.2 Niveau municipal**

- Ville de Berne
- Ville de Genève
- Ville de Soleure
- Ville de Zurich

#### **6.1.3 Niveau cantonal**

- Canton d'Argovie
- Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
- Canton de Bâle-Campagne
- Canton de Bâle-Ville
- Canton de Berne
- Canton de Genève
- Canton des Grisons
- Canton du Jura
- Canton de Neuchâtel
- Canton de Nidwald
- Canton d'Obwald
- Canton de Schaffhouse
- Canton de Schwyz
- Canton de Soleure
- Canton de St-Gall
- Canton de Thurgovie
- Canton du Valais
- Canton de Zoug
- Canton de Zurich

#### **6.1.4 Niveau fédéral**

- OFROU
- Armasuisse
- OFEV
- DFAE
- Secrétariat de la CA
- CCMP
- Poste
- CFF
- SECO
- Secrétariat de la COMCO

#### **6.1.5 Organisations tripartites**

- eOperations

- Secrétariat de la KBOB

## 6.2 Consultation externe

- AMPP
- Baumeisterverband Kanton Thurgau
- Constructionsuisse
- Centre Patronal
- Développement Suisse
- Lignum
- Coalition des ONG (Pain pour le prochain/Action de Carême, Public eye, Fairtrade Max Havelaar, Solidar Suisse, Helvetas, Swiss Faire Trade)
- Pusch
- Société Suisse des Entrepreneurs
- Union suisse des arts et métiers
- Union syndicale suisse
- Suissetec
- Swico
- Swiss Fair Trade
- Université de Berne